



Circulaire

n° 10659

Jeudi 28 mars 2013

Régime de l'usine exercée d'additifs

Additifs pour carburants, combustibles et lubrifiants

CIRCULAIRE N° 13-014 DU 21 MARS 2013

> Le Bulletin officiel des douanes du 21 mars 2013 a publié la circulaire n° 13-014 du 21 mars 2013 relative au régime de l'usine exercée d'additifs pour carburants, combustibles et lubrifiants.

> Cette circulaire modifie et remplace la circulaire n° 12-046 du 15 décembre 2012 précédemment en vigueur. Modifiant le paragraphe I.1.3 concernant l'application du principe d'équivalence pour la taxation des additifs pour carburants et combustibles, elle distingue désormais entre :

- les additifs pour carburants qui sont taxés au taux du produit dans lequel ils sont destinés à être incorporés,
- et les additifs pour combustibles qui sont taxés au taux applicable pour le combustible équivalent.

Cette modification est reprise par un trait en marge.

> Figure ci-après le texte de la circulaire n° 13-014 du 21 mars 2013.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org